

E/Barst

T/Le PPM est adopté à l'unanimité

A/De nombreuses réunions entre les membres de la commission des travaux et Mme Isabelle Michard du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle ont permis de définir un nouveau périmètre de protection dans Barst. Le mur gravé et daté de 1730 de l'ossuaire de Barst est retenu aux inventaires des Bâtiments de France. Pour cette raison, jusqu'à ces derniers jours, tout le village de Barst rentrait dans son périmètre. Dans un rayon de 500 mètres toutes nouvelles constructions ou modification devaient être soumises à l'avis des architectes des Bâtiments de France. Le fruit des travaux se résume à une proposition composée d'un dossier justificatif et de plans qui définissent un plus petit périmètre qui se limite à la rue de la Croix, de Biding, de la Mairie et une partie de la rue Nationale. Une avancée importante et majeure qui permet de porter des efforts de préservation et de protection sur un périmètre utile à la Commune. Les membres du conseil municipal ont adopté et accepté cette élaboration du Périmètre de Protection Modifié (PPM). De nouveaux documents qui vont favoriser le développement du village en laissant toute la liberté aux personnes qui souhaitent construire à Barst. Ces documents renforcent et complètent le plan local d'urbanisme. Cette nouvelle définition de la zone urbanisée rentre dans le projet de réorganisation du territoire désiré par les édiles. La nouvelle municipalité souhaite profiter de la crise pour redéfinir et restructurer les deux bans communaux de Barst et Marienthal. «Si les moyens financiers se font rares, préparons ensemble notre avenir en mettant nos atouts en avant afin de pouvoir rebondir dès que la crise sera passée» affirme le premier magistrat de la commune. Un gros chantier est ouvert. Les élus de Barst et de Marienthal avec le PPM et d'autres résolutions à venir souhaitent fortifier le territoire en le rendant plus attractif. Un travail qui est engagé avec le concours du conseil général de la Moselle. Et qui va aboutir fin novembre à une consultation de la population.

L1/BARSL'ossuaire, le château, le village rue font partie de richesse du patrimoine de Barst.

L2/BARSLa zone contrôlée par les A.B.F. s'est fortement réduite.